



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

Procès-verbal de la 3^e séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Des Rives tenue le mardi 23 janvier 2024 à la salle de conférence.

Membres présents

Bouchard, Nathalie

Dubé, Mélanie

Ducharme, Alexandre

Gaucher, Claudiane

Meunier, Benoit

Patenaude, Sabrina

Provencher, Martine

Sayegh, Isabel

Vachon, Suzie

Membres absents

Guertin-Chicoine, Fannie

Meda, Laetitia

1. Ouverture de la séance

Ouverture de la rencontre à 18 h 45.

2. Vérification des présences et du quorum

Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La direction propose d'ajouter le point 8.2 Projet éducatif 2023-2028 à l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour incluant l'ajout du point 8.2 est proposée par Madame Isabel Sayegh, appuyée par Madame Suzie Vachon.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Parole au public

Aucun.

5. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023

L'adoption du procès-verbal du 14 novembre 2023 est proposée par Madame Isabel Sayegh, appuyée par Madame Nathalie Bouchard.

Le procès-verbal du 14 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

6. Information

6.1 De la présidente

Madame Dubé souhaite à tous les membres un bon retour des fêtes.

6.2 Du représentant au Comité de parents

Aucun.

6.3 Des représentants du personnel enseignant

Monsieur Benoît Meunier informe les membres que Secondaire en spectacle aura lieu ce jeudi 25 janvier en soirée.

Monsieur Meunier tient aussi à souligner le succès des activités de Noël qui ont eu lieu le 22 décembre en après-midi pour tous les élèves. Il y a eu un très bon taux de participation.

Madame Isabel Sayegh annonce que la date de fin de la 2^e étape a été repoussée d'une semaine, soit le 16 février. La direction explique aux membres les raisons de ce changement. En voici les détails :

- Il y a eu 8 ½ jours de grève et nous reportons de 7 jours;
- Le SRAM refuse de modifier sa date de «ponction des résultats» qui est maintenue au 22 février 2024;
- Nous ne voulons pas porter préjudice aux élèves finissant en les privant de leurs résultats de la 2e étape;
- Le processus de classement doit être complété le 8 mars 2024, car il en découle l'ensemble des opérations RH pour l'an prochain (plan d'effectif, processus d'affectation/mutation, positionnement des groupes d'adaptation scolaire, etc.)
- Le processus de choix de cours doit être complété aux environs du 15 mars, car lui aussi à un impact direct sur l'ensemble des opérations RH pour l'an prochain (plan d'effectif, processus d'affectation/mutation, positionnement des groupes d'adaptation scolaire, etc.). De plus nous avons ABSOLMENT BESOIN DES RÉSULTATS DES 2 ÉTAPES pour procéder à cette opération.

6.4 Du représentant du personnel de soutien

Madame Sabrina Patenaude informe les membres que Jean-Sébastien Joly, T.E.S., participera au Défi Altergo avec une cinquantaine d'élèves du soutien émotif. La direction mentionne l'achat de matériel sportif et équipement en lien avec cet événement.

Madame Claudiane Gaucher ajoute que les élèves bénéficieront d'une plage horaire gratuite à la Cité des sports.

6.5 Du personnel des professionnels

Madame Claudiane Gaucher annonce aux membres qu'une conseillère en orientation débutera un mandat de 3 jours/semaine dès le début du mois de février. De plus, Madame Raphaëlle Gariépy, conseillère en orientation de l'école Des Rives, reviendra à son poste 1 jour/semaine à la suite de la naissance de son nouveau-né. Les élèves pourront donc bénéficier du service 4 jours/semaine jusqu'à la fin de l'année.

6.6 Du représentant des élèves

Aucun.

La direction espère que la nouvelle représentante du conseil des élèves, Shandy-Love Paul Emile, acceptera de participer aux prochaines rencontres du CÉ.

6.7 De la direction

Directive appareils électroniques

La direction informe les membres de la nouvelle directive en lien avec l'utilisation des appareils électroniques. Celles-ci ne diffèrent pas tellement de ce qui se faisait déjà à l'école Des Rives. Ces appareils sont interdits en tout temps en classe sauf pour une utilisation pédagogique.

Un parent demande si les pochettes à cellulaire sont utilisées par la majorité des élèves. Les enseignants confirment que ces pochettes sont plus utilisées que les casiers.

En lien avec l'utilisation des pochettes, un parent demande s'il y a eu une augmentation de vol d'appareils électroniques ou si cela demande une plus grande gestion. La direction rassure les membres que l'utilisation des pochettes de rangement ne pose pas problème à cet effet.

RIV, la nouvelle mascotte des Cyclones

La direction présente RIV, la nouvelle mascotte de nos équipes Cyclones qui a été présentée aux élèves et au personnel le 22 décembre dernier. Il explique aux membres du CE que l'achat de la mascotte a été possible par le biais de l'activité parascolaire d'animation mesure 15028. La direction explique que l'utilisation de la Mesure 15028 a été possible puisqu'il s'agit d'une activité parascolaire complète (création de la mascotte, cours d'animation et coaching comme mascotte lors de nos événements sportifs). La mascotte a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par les élèves.

Plan de rattrapage 2024

La direction annonce qu'à la suite des 8 jours ½ de grève, il y aura une mesure spéciale pour aider les élèves par le biais de tutorat, de soutien pédagogique par des enseignants ou encore au niveau de l'organisation ou autres moyens pour soutenir les élèves. Les élèves en sanction des études ou en risque d'échec après la 2^e étape seront priorités.

Un parent émet l'inquiétude qu'il n'y ait pas suffisamment de gens voulant s'impliquer. La direction mentionne que le CSSDA aura des ressources nécessaires au besoin.

Un parent se questionne à savoir si les 8 jours ½ manqués mettent réellement les élèves en danger d'échec. Les enseignants répondent par la négative, mais accueillent positivement le plan de rattrapage qui sera mis en place pour aider les élèves à risque.

7. Dépôt pour consultation

7.1 Plan de répartition CSSDA 2024-2025

Les membres ont tous reçu le document par courriel. La direction en fait un bref survol.

Une légère baisse de la clientèle est à prévoir l'an prochain en lien avec la construction de l'école Du Havre. Il se pourrait donc que l'école Des Rives accueille des élèves qui seraient en débordement dans d'autres écoles.

Un membre demande si l'ajout de groupes en concentration pourrait être envisagé. Monsieur Ducharme mentionne que par les années passées, il y avait un moratoire qui ne permettait pas l'ouverture de nouveaux groupes en concentration, mais qu'il est possible que cela redevienne une possibilité dans l'avenir.

8. Dépôt pour adoption

8.1 Plan d'action contre la violence et l'intimidation 2023-2024

Les membres ont reçu le document au préalable. La direction mentionne que le plan est presque terminé. Avant de prendre des moyens d'action et de finaliser le plan, les élèves seront consultés via un FORMS.

L'adoption du plan d'action contre la violence et l'intimidation 2023-2024 est proposée par Madame Sabrina Patenaude, appuyée par Madame Suzie Vachon.

Le plan d'action contre la violence et l'intimidation 2023-2024 est adopté à l'unanimité.

8.2 Projet éducatif 23-28

La direction présente le Projet éducatif ainsi que les objectifs ciblés pour les prochaines années. À l'école Des Rives, les 2 objectifs choisis sont : favoriser le sentiment de bien-être du personnel et des élèves ainsi qu'augmenter la diplomation et le taux de qualification des élèves. Voici deux moyens pour atteindre nos objectifs :

- Mise en place d'un Comité milieu de vie pour le personnel;
- Poursuite du Comité milieu de vie pour les élèves;
- Élaboration d'un questionnaire portant sur le bien-être qui sera administré annuellement aux élèves de l'école Des Rives afin de permettre les régulations;
- Comité pédagogique pour revoir les Normes et Modalités d'évaluation et pour travailler sur les pratiques évaluatives permettant d'augmenter la qualification des élèves (planification, différenciation pédagogique, enseignement, évaluations, traces, rétroactions, etc.);

Tous les moyens seront évalués chaque année.

L'adoption du projet éducatif 2023-2028 est proposée par Madame Mélanie Dubé, appuyée par Madame Sabrina Patenaude.

Le projet éducatif 2023-2028 est adopté à l'unanimité.

9. Dépôt pour approbation

9.1 Grille-matière 2024-2025

La direction résume la procédure. Certains changements à la grille-matière pourraient avoir lieu l'an prochain.

En effet, la possibilité de créer une permanence en espagnol est envisagée; cela serait possible en positionnant 4 périodes d'espagnol en linguistique de secondaire 1,2 et 3). Puisqu'il s'agit d'une procédure démocratique, il y a eu un vote parmi les enseignants du CPE.

Voici quelques modifications à prévoir :

- Secondaire 1 : retrait du cours de musique à 2 périodes pour les élèves de sec. 1 linguistique & ajout de 2 périodes d'espagnol
- Secondaire 2 : retrait du cours de musique à 2 périodes pour les élèves de sec. 2 linguistique & ajouts de 2 périodes d'espagnol
- Secondaire 3 : Statu quo
- Secondaire 4 : Retrait du cours de français grammatical (obligatoire auparavant pour les élèves qui avaient moins de 70% au volet écriture à la fin de leur secondaire 3. Ce retrait survient 1 an après avoir augmenté le français de 5^e secondaire de 6 à 8 périodes par 9 jours. L'ajout d'un cours de français «option» à 4 périodes sera tout de même proposé;
- Secondaire 5 : Statu quo

L'approbation de la grille-matière est proposée par Madame Suzie Vachon, appuyée par Madame Mélanie Dubé.

10. Levée de la séance

La levée de la séance à 20 h 45 est proposée à par Madame Isabel Sayegh, appuyée par Madame Claudiane Gaucher.

La levée de la séance est adoptée à l'unanimité.

La présidente
Mélanie Dubé

Le directeur
Alexandre Ducharme

La secrétaire
Marie-Claude Huet